



INFORMATIONS 2026

Décembre 2025

Document destiné
aux employeurs sans salariés

EMPLOYEUR SANS PERSONNEL

Concernant l'année 2025

Quand bien même vous n'avez pas occupé du personnel ou le cas échéant, votre personnel n'est pas soumis à l'AVS*, la législation exige que vous nous confirmiez – chaque fin d'année – cet état de fait.

S'agissant d'une obligation légale au sens de l'art. 36 RAVS et afin de vous faciliter la tâche, nous vous prions de compléter le formulaire de Déclaration de salaires 2025, comme suit :

- Cocher la case "**Pas de personnel cette année**"
- Dater, signer et nous le retourner par courriel à info@avscvci.ch avant le **30 janvier 2026** (**délai légal de remise de cette déclaration**)

*En 2025, n'est pas soumis à l'AVS :

- *L'employé né en 2008 ou après*
- *Le rentier AVS touchant un salaire inférieur à la franchise légale de Fr. 1'400.-- par mois ou Fr. 16'800.-- l'an, sauf s'il a renoncé à cette franchise.*
- *L'employé qui gagne moins de Fr. 2'500.-- par année, sauf s'il le demande expressément (Cela ne s'applique pas au personnel de maison ni au personnel évoluant dans le milieu artistique, audiovisuel, radio et/ou télévision).*

Concernant l'année 2026

Si vous engagez des collaborateurs salariés en 2026, nous vous invitons à prendre connaissance des taux de cotisations ainsi que des prestations et autres informations utiles dans le documents destiné aux **EMPLOYEURS AVEC SALARIÉS**.

VOS CONTACTS

Permanence téléphonique du lundi au vendredi

de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30

SERVICE COTISATIONS

info@avscvci.ch

- Adhésion / radiation
- Mutation administrative et gestion des succursales et filiales
- Gestion des masses salariales
- Assujettissement à l'AVS
- Contrôles d'employeurs
- Relations à l'international : Expatriés / détachement / pluriactivité

021 613 35 11

ANNONCE COLLABORATEURS

ci@avscvci.ch

021 613 35 11

COMPTABILITÉ – FACTURATION

compta@avscvci.ch

021 613 35 13

ALLOCATIONS FAMILIALES

caisse.af@avscvci.ch

021 613 35 12

E-SERVICES

contact-eservices@avscvci.ch

021 613 35 67

PERSONNES SANS ACTIVITÉ LUCRATIVE (PSA)

info@avscvci.ch

021 613 35 11

PRESTATIONS

avs.rentes@avscvci.ch

021 613 35 14

- Rentes AVS
- Rentes AI
- Indemnités journalières AI

apg@avscvci.ch

- APG militaire, protection civile, service civil
- APG maternité
- APG à l'autre parent
- APG de prise en charge

021 613 35 16